

L'EUROPE ET L'IDEE REVOLUTIONNAIRE

Classe de seconde des humanités

I. Bibliographie

a) GRANDES COLLECTIONS :

- *Peuples et civilisations*, Histoire générale publiée sous la direction de Louis HALPHEN et Philippe SAGNAC, t. XIII.
- *La Révolution française*, par Georges LEFÈVRE, nouvelle rédaction parue en 1951 et rééditée en 1957. Paris, P.U.F.
- *Nouvelle Clio, L'Histoire et ses problèmes* (Paris, P.U.F.), n° 36, *Les Révolutions*, par Jacques GODECHOT, in-8°, 1^{re} éd. 1963.

b) OUVRAGES SPECIAUX :

- GODECHOT J., *La contre-révolution 1789-1804*, Paris, P.U.F., 1961.
- GODECHOT J., *La grande révolution*, Collection U, Paris, Colin.

c) MANUELS :

—

d) RECUEILS DE TEXTES :

- GOTHIER, L. et TROUX, A., *Recueils de textes d'histoire*, t. IV.
- DESCHAMPS, H.-T. et POULIGO, R., *L'Époque contemporaine (1789-1870)*, Liège, Dessain, 1962.
- VERNIERS, L., BONENFANT, P. et QUICKE, F., *Lectures Historiques, Histoire de Belgique*, t. II, Bruxelles, De Boeck, 1936.
- CHAULANGES, M., MANRY, A.G. et SÈVE, R., *Textes historiques, L'époque de la Révolution, 1789-1799*, Paris, Delagrave, 1959.
- *Documents d'Histoire vivante*, t. V, Paris, Editions sociales.
- POPEREN, J., *Robespierre, textes choisis*, Paris, Editions sociales, 1956.

II. Matériel didactique

a) CARTOGRAPHIE :

- Une carte de l'Europe en 1789.
- Une carte politique muette de l'Europe (caoutchouc).

b) MOYENS AUDIO-VISUELS :

Un magnétophone pour lecture des textes.

c) DIVERS :

Un panneau d'affichage pour iconographie extraite des fardes de la documentation française.

Le tableau noir ; des textes historiques stencillés.

III. Méthode

Inductive ; la leçon se développe à partir de textes et de documents.

IV. Contenu de la leçon

a) Point de départ : *Le manifeste de Brunswick* — 25 juillet 1792.

« Leurs majestés l'empereur et le roi de Prusse m'ayant confié le commandement des armées combinées qu'ils ont fait rassembler sur les frontières de France, j'ai voulu annoncer aux habitants de ce royaume les motifs qui ont déterminé les mesures des deux souverains.

...A ces intérêts se joint encore un but également important, et qui tient à cœur aux deux souverains, c'est de faire cesser l'anarchie dans l'intérieur de la France, d'arrêter les attaques portées au trône et à l'autel, de rétablir le pouvoir légal, de rendre au roi la sûreté et la liberté dont il est privé, et de le mettre en état d'exercer l'autorité légitime qui lui est due...

La ville de Paris et tous ses habitants sans distinction seront tenus de se soumettre sur le champ au roi... leurs majestés impériale et royale rendant personnellement responsables de tous les événements, sur leur tête, pour être jugés militairement, sans espoir de pardon, tous les membres de l'Assemblée nationale du département, du district, de la municipalité et de la garde nationale de Paris... »

(Extrait de M. CHAULANGES, *Textes historiques*, p. 53.)

- Quel est le but de l'intervention prussienne et autrichienne en France ?
- Que s'est-il passé dans ce pays ? Rappel des événements survenus en France depuis mai 1789 à l'aide des documents iconographiques (Documentation française).
- En quoi ces événements français concernent-ils les souverains absolus d'Europe ?

Texte : *Catherine II juge un livre de Radiscev*, 1790 (extrait de M. CHAULANGES, *ib.*, p. 34).

« Les intentions de ce livre se font jour à chaque feuillet ; l'auteur est absolument contaminé par les divagations françaises ; tous les moyens et tous les prétextes lui sont bons pour discréditer le pouvoir et les autorités et pour soulever le peuple contre ses chefs et ses supérieurs. »

Conclusions : La révolution française constitue un danger pour l'autorité des souverains européens. Il y a une véritable *contagion révolutionnaire*.

b) Leçon proprement dite : Quelles furent les répercussions de la révolution française dans les différents Etats européens ?

Comme il est impossible de passer en revue dans le cadre d'une leçon, tous les Etats d'Europe, il importe de faire un choix. On pourrait, par exemple, classer les pays en trois groupes :

- 1^{er} groupe : les Etats où la révolution a réussi.
- 2^e groupe : les Etats où la révolution a eu une influence idéologique.
- 3^e groupe : les Etats où la révolution n'a pas eu d'influence.

Pour chaque groupe, il importe de limiter les exemples ; un seul par groupe suffirait.

1^{er} groupe : L'influence de la révolution française sur le déclenchement de la révolution brabançonne.

Texte : *Lettre du ministre autrichien aux Pays-Bas à Joseph II, 27 juillet 1789* (extrait de M. CHAULANGES, *ib.*, p. 25).

« Les nouvelles de France deviennent toujours plus alarmantes et l'effet qu'elles font sur les esprits dans ce pays ne l'est certainement pas moins. Il est cruel de se voir à la veille de perdre, par des événements absolument imprévus, le fruit de tout ce qu'il s'est fait jusqu'ici. J'en reste encore à croire positivement qu'il n'arrivera rien de décisif relativement aux intérêts de votre majesté, mais Elle perdra toujours à voir éloigner, peut-être pour longtemps, le calme qui commençait déjà si bien à reprendre— Si j'étais accessible à la peur, je parlerais aussi des actes de violence dont on nous menace à l'exemple de ce qui s'est passé en France... Ce qui est certain, est que la folie des Français gagne d'une façon étonnante. On s'en ressent déjà en Hollande et je viens de recevoir une lettre de l'évêque de Liège qui s'en plaint également chez lui. »

N.B. : Il importe d'expliquer que, bien entendu, le caractère de la révolution brabançonne n'est pas identique à celui de la révolution française. Du côté vander-nootiste, il s'agit d'un mouvement réactionnaire.

En face de ce mouvement, et des dangers de la contagion révolutionnaire pour eux, quelle sera l'attitude des souverains autrichiens ?

Texte : *Décret des gouverneurs généraux aux états de Hainaut, 9 février 1792*. (Extrait de : L. VERNIERS, P. BONENFANT et F. QUICKE, *Lectures historiques*, t. 11, p. 233.)

« Rapport nous ayant été fait de votre représentation du 17 du mois dernier, par laquelle vous demandez nommément la révocation des décrets du 12 novembre 1781 et 1^{er} mai 1782, concernant la tolérance, nous vous faisons la présente pour vous dire que voulant bien que les choses soient remises à l'égard de la tolérance, sur le pied qui avait lieu à la fin du règne de feu S.M. l'Impératrice et Reine, les dépêches susdites viendront à cesser. »

Les souverains renoncent au despotisme éclairé. Les réformes des despotes

éclairés ont affaibli l'autorité royale, et mécontenté les classes privilégiées qui constituaient leurs alliés naturels. Nous constatons un retour à l'absolutisme pur et simple.

Exemples :

Liège après la restauration du prince-évêque.

L'Autriche, sous François II lorsque Bourgeois et Paysans réclament un régime constitutionnel et parlementaire.

La Hongrie et même la Russie, où Catherine II fait la chasse aux idées philosophiques.

On peut également pour ce premier groupe choisir la principauté de Liège et montrer que le programme des révolutionnaires liégeois découle des idées de la Révolution française.

Texte : *Bassenge. Adresse aux citoyens, 17 août 1789.* (Extrait de L. VERNIER, P. BONENFANT et F. QUICKE, *Lectures historiques*, t. II, p. 231.)

« C'est de la constitution nationale qu'il s'agit ; c'est à rendre à la Nation une représentation juste et légale qu'il faut porter tous ses soins. Il est temps que notre fantôme de Tiers-Etat fasse place à cette représentation nationale ; il est temps que l'édit inconstitutionnel et oppressif de 1684 soit anéanti ; que le prince ne nomme plus en vertu de cet édit, la moitié de nos magistrats, qui ne sont alors que des créatures entièrement dévouées... »

2^e groupe : L'influence idéologique peut être démontrée en prenant l'exemple de l'Angleterre.

Texte : *Programme de la société des amis du peuple — Londres, 19 avril 1792.* (Extrait de M. CHAULANGES, *op. cit.*, p. 60.)

- « 1^o) La grande fin de la société civique est le bonheur de tous ;*
- 2^o) Aucune forme de gouvernement n'est bonne, tant qu'elle n'assure pas cet objet ;*
- 3^o) Que toute autorité civile et politique dérive du peuple ;*
- 4^o) Que la citoyenneté participante et l'égalité sont un droit inaliénable de tous les hommes ;*
- 5^o) Que l'exercice de ce droit aboutissant à un gouvernement représentatif adéquat est le plus sage dessein de la politique humaine... »*

On peut également trouver cette influence idéologique en Prusse rhénane.

Texte : *Goethe commente la révolution française.* (Extrait des *Documents d'histoire vivante*, V, 20.)

« Qui pourrait nier qu'au premier rayon du nouveau soleil montant sur l'horizon, lorsqu'on entendit parler des droits communs à tous les hommes, de la liberté vivifiante et de l'égalité chérie, qui pourrait nier qu'il n'ait senti son cœur s'élever... Chacun alors espéra jouir de son existence ; les chaînes qui assujettissaient tant de pays... semblaient se délier. Tous les peuples opprimés ne tournaient-ils pas leurs regards vers la capitale du monde... »

- Faire remarquer que dans ces pays, les conditions ne sont pas réunies pour un mouvement révolutionnaire.
- Les clubs anglais réclament une adaptation, *des réformes* plutôt qu'une révolution (notamment la réforme du régime parlementaire pourri et l'égalité devant l'impôt).

La révolution française aura une influence dans les pays de deuxième groupe mais elle ne va pas jusqu'à provoquer un mouvement révolutionnaire. Il s'agit plutôt d'une influence intellectuelle.

3^e groupe : Les pays où la révolution française n'a pas eu d'influence : la Russie.

Parce que la situation n'est pas mûre pour une révolution du type de la révolution française : « Il n'y a que deux états dans l'empire de Russie, la noblesse et la servitude » (Catherine II). Il n'y a pas de bourgeoisie. Malgré tout, Catherine II prend des précautions sévères.

Texte : *Serment imposé aux Français résidant en Russie* — 8 février 1793. (Extrait de M. CHAULANGES, *op. cit.*, p. 145.)

« Je, soussigné, déclare sur la foi du serment prononcé devant Dieu et ses Saints Evangiles que, resté étranger aux préceptes d'athéisme et de révolte introduits et professés en ce moment en France, je considère le présent gouvernement de mon pays comme usurpé et illégal, le meurtre du Roi Très Chrétien Louis XVI comme un véritable crime... Je reste décidé en mon âme et conscience, à garder saintement la foi chrétienne héritée de mes pères... et à être un féal sujet du roi, qui, par droit d'hérédité recevra cette couronne. »

Conclusions : Faire remarquer que la Révolution française a remporté des succès là où les conditions étaient réunies et qu'elle a échoué ailleurs (provisoirement du moins).

V. Lexique

Duc de Brunswick.
Bassenge.
Radiscev.

VI. Applications et extension

A. Textes de Robespierre (extrait de POPEREN, J., *Robespierre, Textes choisis.*)

p. 100 :

« ... Aussi croit-on déjà voir le drapeau tricolore planté sur le palais des empereurs, des sultans, des papes et des rois : ce sont les propres expressions d'un écrivain patriote qui a adopté le système que je combats. D'autres assurent que nous n'aurons pas plutôt déclaré la guerre que nous verrons s'écrouler tous les trônes à la fois. Pour moi, qui ne puis m'empê-

cher de m'apercevoir de la lenteur des progrès de la liberté en France, j'avoue que je ne crois point encore à celle des peuples abrutis et enchaînés par le despotisme. »
18 décembre 1791.

p. 129 :

« ... La plus extravagante idée qui puisse naître dans la tête d'un politique est de croire qu'il suffise à un peuple d'entrer à main armée chez un peuple étranger pour lui faire adopter ses lois et sa Constitution. Personne n'aime les missionnaires armés ; et le premier conseil que donnent la nature et la prudence, c'est de les repousser comme des ennemis. »

2 janvier 1792.

p. 130 :

« La déclaration des Droits n'est point la lumière du soleil qui éclaire au même instant tous les hommes ; ce n'est point la foudre qui frappe en même temps tous les trônes. Il est plus facile de l'écrire sur le papier ou de la graver sur l'airain que de rétablir dans le cœur des hommes ces sacrés caractères effacés par l'ignorance, par les passions et par le despotisme. Que dis-je ? N'est-elle pas tous les jours méconnue, foulée aux pieds, ignorée même parmi vous, qui l'avez promulguée ?

- Que pensez-vous de ces affirmations de Robespierre ?
- Est-il possible de les appliquer à des situations plus actuelles ?

B. Faites un parallèle entre l'influence de la révolution française sur l'Europe après 1789 et celle de la révolution russe après 1917.

VII. Questionnaire de révision

- a) Analyser le Manifeste de Brunswick ?
- b) Pourquoi les souverains européens se coalisent-ils contre la révolution française ?
- c) Classez en 3 groupes les états d'Europe d'après l'action exercée sur eux par la révolution française.
- d) Quel rôle a joué la révolution française par rapport à la révolution brabançonne ? Différenciez les deux révolutions ?
- e) Montrez en vous servant des textes de la leçon, la différence entre un mouvement révolutionnaire et un mouvement réformiste ? Donnez des exemples.

VIII. Questions d'examen

- a) Montrez l'influence de la révolution française sur les souverains d'Europe en ce qui concerne leur conception du pouvoir.
- b) L'adresse aux citoyens de Bassenge s'inspire fortement des idées philosophiques. Prouvez-le.
- c) Nous avons dit en conclusion que la révolution avait remporté des succès là où les conditions étaient réunies et qu'elle a échoué ailleurs. Discutez cette conclusion.

IX. Coordination avec d'autres disciplines

— Avec les cours de langues : traduction de poètes anglais ou allemands qui ont célébré la révolution française.

— Avec le cours de morale : étudiez la diffusion des idées de 1789 en Europe notamment de la Déclaration des droits ; comparez avec la Déclaration universelle de 1948.

X. Tableau noir : Synthèse

L'Europe et la révolution française.

1^{er} groupe : les Pays-Bas autrichiens.

- despotisme éclairé.
- influence le déclenchement de la révolution brabançonne.
- on renonce au despotisme éclairé.
- analogie frappante avec la situation en France.

Liège

- la révolution liégeoise directement inspirée par l'exemple français.
- restauration de l'absolutisme.

2^{ème} groupe : Angleterre.

- régime parlementaire pourri.
- réformes mais pas révolution.

Prusse rhénane.

- influence idéologique.
- circonstances pas mûres pour une révolution.

3^{ème} groupe : Russie.

- sa situation.
- aucune influence de la révolution.

Conclusion.

Romain LOUIS